



Québec, le 31 octobre 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-443

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants pour les programmes Cattle Production Management, Agritourism and Diversified Productions et Management of the Farm Enterprise :

- Obtenir des informations sur le nombre d'inscriptions à ces formations selon les variables suivantes : nombre de cohortes par année, nombre total d'étudiants, sexe, type de fréquentation scolaire, et statut d'élève débutant, pour les six dernières années (2017-2018 à 2022-2023);
- Obtenir ces données ventilées par région, donc pour l'Outaouais (Cégep Heritage College) mais également pour d'autres régions s'il existe des comparables ailleurs.

Vous trouverez ci-annexé le document pouvant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 2

Tableau 1. Effectif annuel dans certaines AEC du collège Héritage, 2017-2018 à 2022-2023

			Années scolaires					
Programme regroupé	Sexe	Type de fréquentation scolaire	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bilingual Office Administration (LCE51)	Féminin	Temps partiel	2	0	1	4	0	1
		Temps plein	21	15	16	14	9	13
	Total Féminin		23	15	17	18	9	14
	Masculin	Temps partiel	0	0	0	1	1	0
		Temps plein	2	1	4	1	1	3
	Total Masculin		2	1	4	2	2	3
Total Bilingual Office Administration (LCE51)			25	16	21	20	11	17
Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)	Féminin	Temps partiel	0	0	1	0	0	0
		Temps plein	0	0	4	0	0	0
	Total Féminin		0	0	5	0	0	0
	Masculin	Temps plein	0	0	2	0	0	0
	Total Masculin		0	0	2	0	0	0
Total Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)			0	0	7	0	0	0
Gestion d'un élevage de bovins de boucherie (CNE07)	Féminin	Temps partiel	0	0	0	0	0	0
		Temps plein	10	0	0	0	0	0
	Total Féminin		10	0	0	0	0	0
	Masculin	Temps plein	3	0	0	0	0	0
	Total Masculin		3	0	0	0	0	0
Total Gestion d'un élevage de bovins de boucherie (CNE07)			13	0	0	0	0	0
Proficiency In Diversified Agriculture Production (CNE0X)	Féminin	Temps partiel	0	1	0	0	0	0
		Temps plein	0	3	0	0	2	0
	Total Féminin		0	4	0	0	2	0
	Masculin	Temps plein	0	4	0	0	0	0
	Total Masculin		0	4	0	0	0	0
Total Proficiency In Diversified Agriculture Production (CNE0X)			0	8	0	0	2	0
Small Business Development (LCAA7)	Féminin	Temps partiel	0	1	0	0	0	0
		Temps plein	0	4	0	0	0	0
	Total Féminin		0	5	0	0	0	0
	Masculin	Temps partiel	0	0	0	0	0	0
		Temps plein	0	9	0	0	0	0
	Total Masculin		0	9	0	0	0	0
Total Small Business Development (LCAA7)			0	14	0	0	0	0
Total général			38	38	28	20	13	17

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date de 2024-09-14.

Note : Les 4 autres AEC où il y a des inscriptions au sein du collège Héritage qui ne sont pas listées dans le tableau sont des AEC dans les 2 domaines de l'éducation à l'enfance et TI.

Les effectifs annuels sont dénombrés, une seule fois, par année scolaire, selon le type de diplôme.

Tableau 2. Effectif annuel dans les mêmes AEC, selon la région administrative*, le sexe et le type de fréquentation scolaire, 2017-2018 à 2022-2023

					Années scolaires					
Région administrative	Organisme collégial	Programme regroupé	Sexe	Type de fréquentation scolaire	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Abitibi-Témiscamingue (08)	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)	Féminin	Temps partiel	2	0	2	2	0	0
				Temps plein	8	7	9	6	0	0
			Total Féminin		10	7	11	8	0	0
			Masculin	Temps partiel	0	0	0	1	0	0
				Temps plein	2	2	5	3	0	0
			Total Masculin		2	2	5	4	0	0
	Total Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)		12	9	16	12	0	0		
Total Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)		12	9	16	12	0	0			
Total Abitibi-Témiscamingue (08)					12	9	16	12	0	0
Bas-Saint-Laurent (01)	Cégep de Rimouski (901000)	Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)	Féminin	Temps partiel	0	0	4	5	4	0
				Temps plein	0	0	8	17	7	0
			Total Féminin		0	0	12	22	11	0
			Masculin	Temps partiel	0	0	1	1	1	0
				Temps plein	0	0	8	10	3	0
			Total Masculin		0	0	9	11	4	0
	Total Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)		0	0	21	33	15	0		
	Total Cégep de Rimouski (901000)		0	0	21	33	15	0		
	Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Rimouski) (901002)	Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)	Féminin	Temps partiel	0	0	0	0	1	0
				Temps plein	0	0	0	0	8	5
			Total Féminin		0	0	0	0	9	5
			Masculin	Temps partiel	0	0	0	0	3	0
				Temps plein	0	0	0	0	4	4
			Total Masculin		0	0	0	0	7	4
	Total Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)		0	0	0	0	16	9		
Total Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Rimouski) (901002)		0	0	0	0	16	9			
Total Bas-Saint-Laurent (01)					0	0	21	33	31	9
Centre-du-Québec (17)	Cégep de Victoriaville (925000)	Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)	Féminin	Temps partiel	0	3	3	4	11	12
				Temps plein	22	27	34	39	29	27
			Total Féminin		22	30	37	43	40	39
			Masculin	Temps partiel	1	2	6	7	5	5
				Temps plein	18	16	26	12	9	12
			Total Masculin		19	18	32	19	14	17
Total Gestion d'entreprises agricoles (CNE0M)		41	48	69	62	54	56			

				Total Cégep de Victoriaville (925000)		41	48	69	62	54	56
Total Centre-du-Québec (17)						41	48	69	62	54	56
Lanaudière (14)	Cégep régional de Lanaudière à Joliette (910000)	Gestion d'entreprises agricoles (CNEOM)	Féminin	Temps partiel	0	6	10	22	3	4	
				Temps plein	0	0	0	0	17	18	
			Total Féminin		0	6	10	22	20	22	
			Masculin	Temps partiel	0	8	11	14	6	3	
				Temps plein	0	0	1	0	13	10	
			Total Masculin		0	8	12	14	19	13	
			Total Gestion d'entreprises agricoles (CNEOM)		0	14	22	36	39	35	
			Total Cégep régional de Lanaudière à Joliette (910000)		0	14	22	36	39	35	
Total Lanaudière (14)						0	14	22	36	39	35
Total général						53	71	128	143	124	100

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date de 2024-09-14.

* Le collège Héritage est exclu des données du tableau 2. Les données de ce collège sont dans le tableau 1.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).